

Nombre de membres**en exercice:** 19**Présents :** 18**Votants:** 19**Séance du 09 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le neuf mars l'assemblée régulièrement convoquée le 09 mars 2022, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Emmanuel JOULIÉ, Véronique CATHALA-AMIRAULT, Jean Claude RIGAL, Florence PRADELLES, Rémy GASC, Sophie GRIS, Ernest SALÉS, Corinne COLLONGUES, André CATALA, Evelyne LAVAL, Matthieu VERDIER, Patricia FILODEAU, Hélène GOUSSOT, Xavier RACAUD, Thérèse SAINT-SERNIN, Joël BOUTIBOU, Muriel MAHOUX, Ghislain PERDRIEUX**Représentés:** Aymeric JUMEAU par Sophie GRIS**Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Hélène GOUSSOT**Objet: Extension et mise aux normes d'accessibilité PMR de la mairie - Attribution marché - DE 2022 012**

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché a été lancé pour les futurs travaux d'extension et de mise aux normes d'accessibilité PMR de la mairie.

Après réception des plis et analyse des offres par l'atelier MRA - Marti Rakoto Architectures - de Lavaur, la commission d'appel d'offres réunie en date du 8 mars 2022, propose au conseil municipal d'attribuer les lots suivants :

Intitulé lot	Entreprise retenue	Montant HT	Montant TTC
1 -VRD	SNR	24 524,00€	29 428,80€
2- DÉMOLITION - GROS OEUVRE	ZOTOS	94 218,90€	113 062,68€
3 - CHARPENTE - COUVERTURE	ECO AVENIR BOIS	49 500,00€	59 400,00€
4- MENUISERIES EXTÉRIEURES	MENUISERIES D'OCCITANIE	24 618,00€	29 541,60€
5- MENUISERIES INTÉRIEURES	MENUISERIES D'OCCITANIE	14 902,24€	18 627,80€
6- PLAQUISTE - ISOLATION	PLAC'AUX PROS	23 949,08€	28 738,90€
7- ÉLECTRICITÉ	AUDOUIN	15 073,50€	18 088,20€
8- PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE	CARCELLES	51 757,21€	62 108,65€
9- PEINTURE - SOL SOUPLE -NETTOYAGE	LACOMBE	15 525,10€	18 630,11€
10- REVETEMENT SOL CARRELÉ	LOT INFRUCTUEUX		
11- ENDUIT EXTÉRIEUR	PEDRO BAT	16 002,48€	19 202,98€
12- SERRURERIE	MUNOZ	19 762,00€	23 714,40€

Après lecture des différents lots, Monsieur le Maire propose donc d'attribuer les lots tels quels décrits ci-dessus et de déclarer le lot n°10 - Revêtement sol carrelé - infructueux. Une consultation sera lancée pour ce lot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte les propositions de la CAO du 8 mars 2022,
- attribue les lots tels que décrits ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à l'attribution du marché.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Demande de subvention - Agence Nationale du Sports - création d'un circuit d'un Pumptrack - DE 2022_013

Le projet de création d'un circuit d'un Pumptrack sur la commune de Labastide Saint-Georges a été étudié par une commission et est donc présenté au conseil municipal afin de demander une subvention à l'Agence Nationale du Sports.

Ce projet :

- est inscrit dans le "Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2026 du Pays de Cocagne",
- est rattaché à la fiche-mesure n°13 "Moderniser et mutualiser les équipements publics sociaux, culturels et sportifs".

Ce circuit de Pumptrack s'inscrit dans le souhait de proposer des activités sportives sur la commune, mais également sur le secteur vauréen, et de pouvoir ainsi moderniser et mutualiser les équipements publics sportifs.

Un circuit de Pumptrack favoriserait diverses pratiques sportives : VTT, BMX, skate, roller, trottinette.... et il permettrait à la fois d'encadrer une pratique aujourd'hui exercée de manière libre et "sauvage" sur notre commune.

Ce circuit serait situé au coeur du village avec une proximité de l'école communale et l'ALAE ce qui permettrait de développer un vrai programme d'enseignement/perfectionnement au vélo et aux autres pratiques (skate, roller).

Le coût de ce circuit de Pumptrack serait de 87 972,22€ HT soit 105 566,66€ TTC.

Plan de financement :

- Agence Nationale du Sports : 70 377,78€ soit 80%
- Autofinancement : 17 594,44€ soit 20%

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention pour la création d'un circuit de Pumptrack à l'Agence Nationale du Sports,
- accepte le plan de financement proposé pour cette opération,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Souscription d'un prêt pour l'extension et la mise aux normes d'accessibilité PMR de la mairie - DE 2022_014

Monsieur le Maire fait part de 3 offres de prêts pour le financement de l'extension et la mise aux normes d'accessibilité PMR de la mairie. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

ARTICLE 1 :

La collectivité de LABASTIDE SAINT-GEORGES contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt.

ARTICLE 2 :

Caractéristiques de l'emprunt :

Objet : extension et mise aux normes d'accessibilité PMR de la mairie

Type de financement : Prêt à taux fixe

Montant : 300 000€

Durée de l'emprunt : 240 mois

Taux fixe : 1,36%

Périodicité : trimestrielle

Echéances constantes

Frais de dossier : 450€

ARTICLE 3 :

La collectivité de LABASTIDE SAINT-GEORGES s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 4 :

La collectivité de LABASTIDE SAINT-GEORGES s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 :

Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur JOULIÉ Emmanuel, Maire de la commune de LABASTIDE SAINT-GEORGES.

ARTICLE 6 :

La collectivité de LABASTIDE SAINT-GEORGES s'engage à ne pas débloquer les fonds relatifs au prêt avant le vote du budget primitif 2022 prévoyant le dit prêt en recette d'investissement.

Fait en séance le jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ